



LE S.P.S MARSEILLE

*Le combat des surveillant(e)s
pour la reconnaissance des surveillant(e)s*

Port de masque, Cherchez l'erreur...

Le 21 Juillet 2020, La Direction locale de Marseille diffuse une note de service concernant le port de masque.

Dans cette note La Direction du CP de Marseille informe le personnel a compter de cette semaine de nouveaux masques en tissus seront disponibles lavables 50 fois.

 MINISTÈRE DE LA JUSTICE	
Marseille, le 15 juillet 2020. NOTE DE SERVICE	
N° 346 / 2020	
Titre: PORT DU MASQUE	
DIFFUSION : GENERALE	
Titre: PORT DU MASQUE	
A compter de cette semaine, l'ensemble des personnels sera doté de nouveaux masques en tissus lavables en machine 50 fois maximum.	
Chaque agent se verra attribuer 4 masques qu'il lui appartient d'entretenir.	
Je tiens à rappeler que le port du masque reste obligatoire notamment lorsque des contacts de proximité ont lieu avec la population pénale (ex : fouilles par palpation et fouilles à corps, audience, mise en prévention etc...)	
Je souhaite que les gradés et officiers rappellent cette exigence à l'ensemble des personnels lors des consignes à l'appel et lors des briefings en bâtiment.	
/Le directeur de centre pénitentiaire de Marseille 	

A compter de cette semaine, l'ensemble des personnels sera doté de nouveaux masques en tissus lavables en machine 50 fois maximum.

Mais lorsqu'on lit la notice fournie avec les masques, il y a comme un petit couac...

Sur la partie entretien du masque, il est clairement stipulé « **ce masque a été testé pour 20 lavages, après 20 lavages la filtration du masque n'est plus garantie** ». De plus dans la partie avertissement il est bien énoncé « **il convient de suivre scrupuleusement les recommandations et modalités d'usage décrites ci-dessus** ».



04 Ce masque a été testé pour 20 lavages. Après 20 lavages, la filtration du masque n'est plus garantie.

05 Lorsque la machine est terminée, sortez le du milieu d'usage. Il convient de suivre scrupuleusement les recommandations et modalités d'usage décrites ci-dessus.

Cherchez l'erreur..., non seulement l'établissement ne fournit plus de gants aux agents depuis plusieurs semaines. En plus, ils exigent de leurs personnels un effort sur l'utilisation des masques ?! Il semblerait que la Direction locale du CP de Marseille cherche à faire des économies sur le dos de la sécurité de son personnel et surtout sur sa santé... Une fois plus, Monsieur le Directeur du CP les Baumettes, le **Syndicat Pénitentiaire des surveillant(e)s vous demande « **A quand le RESPECT !!!** »**